L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 3 NOVEMBRE 1892.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de.........1 P. M.
JEUDIS, " " ....1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville).3 P. M.

Revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS.........5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing.........7 A. M.
VENDREDIS " " ....7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

Excursions:

TOUS LES DIMANCHES par le train de 8 A.M.

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent. No 47 rue Carondelet.
1er mai—

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 19 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 5 novembre
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 12 novembre
LA BOURGOGNE, Leboeuf, samedi, 19 nov.

Prix de passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première classe.........$80 et $100 et au dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.........$60
Entrepont, $24 50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST, Agent général du Sud, 45 rue Baronne
A. MOULTON, 19 rue du Camp. — Ou à — J. BUISSON, Bourbon et Toulouse.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Cette ligne se compose des steamers suivants:

NEW ORLEANS.........Vendredi, 4 nov.
NIAGARA.........Mardi 8 nov.
KNICKERBOCKER.........Vendredi 11 nov.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.........40
Entrepont.........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an. Rue Carondelet No 41

CHEMIMS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express.. 8:15 a m	San Antonio Express.. 7:05 a m
California Express, daily 5.00 p m	California Express, daily 10:55 pm

Chars-dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 8:15 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt de Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, G'al Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er Nov— 1an

QUEEN & CRESCENT ROUTE — 26 HOURS — CINCINNATI — 11 HOURS — BIRMINGHAM

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cincinnati 26 heures
Temps pour New York 42 heures

VESTIBULE	No 2 Second	No 6 Limited
Part de la N.-Orléans	5:00 p.m.	8:00 p.m.
Arrive à Meridian	11:00 p.m.	2:00 a.m.
Arrive à Akron	3:37 a.m.	6:25 a.m.
Arrive à Chattanooga	8:10 a.m.	1:55 a.m.
Arrive à Burgin	3:40 p.m.	3:30 a.m.
Arrive à Lexington	4:50 p.m.	4:30 a.m.
Arrive à Cincinnati	7:10 p.m.	7:20 a.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle Orléans à Washington, et char-buffet pour New York.

Le trajet entre New York et la Nouvelle-Orléans se fait plus rapidement que sur toute autre ligne qui existe entre ces deux villes.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O. — R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent, New Orleans.
3 mars—

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York.

JOURNAUX FRANCAIS

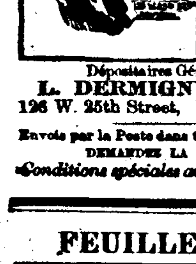

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Loure suppl'enta, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. I'trée, etc.

Dépositaires Généraux: L. DERMIGNY & Cie. 126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique. DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 Décembre 1891:

Primes reçues:
Sur risques d'incendie.........$518,578 30
Sur risques de rivière 16,385 97
Sur risques de mer... 8,243 65 — $543,207 92
A ajouter: Primes non acquises de 1890..... 132,221 10
Total des primes.........$676,429 02
A ajouter: Intérêts et profits et pertes...... 23,792 68
Revenu total.........$699,221 70
A déduire: Pertes payées—
Sur risques d'incendie.........$227,660 36
Sur risques de rivières 5,644 92
Sur risques maritimes 6,647 24
Total pertes payées $239,952 52
Primes remboursées et annulations..... 67,027 97
Commissions..... 81,885 60
Réassurances..... 47,126 73
Taxes et licences (y compris toutes les taxes arriérées)..... 17,924 41
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, frais judiciaires etc..... 48,344 87
Total des déboursés.........$502,965 60
Surplus.........$196,256 10
Duquel—
Réservé pour risques non expirés.$138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..... 44,850 55
Profits et pertes..... 12,839 96
$196,256 10

ACTIF. (A la valeur au marché.)
Comptant en mains, à savoir:
En banque.......$101,444 36
Au bureau....... 3,615 10— $105,059 46
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Greenman)..... 105,500 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés..... 192,000 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent..... 29,250 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent..... 28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)..... 19,895 0
Une action du capital du N. O. Board of Trade..... 20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange..... 125 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co..... 525 00
Une action French Opera House Co..... 150 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co..... 50 00
Primes en cours de perception..... 65,731 62
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc..... 2,000 00
$545,096 10

PASSIF.
Capital actions.........$300,000 00
Fonds de réserve......... 60,000 00
Dividendes non payés......... 340 00
Réservé pour risques non expirés 138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..... 44,850 55
Balance (non compris le dividende de juillet 1891))..... 330 96
$545,096 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1892.
M. T. DUCROS, notaire. 128 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, F. G. ERNST, J. H. MENGE.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, Lne. 19 janvier 1892.
20 janv—1m

Vingt-deuxième Etat Annuel — DE — L'Association d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1891:

Primes reçues:
Sur risques de feu.........$226,636 56
Sur risques de marine......... 1,754 12
Sur risques de rivière......... 2,721 76
$231,112 43
A ajouter, primes non acquises de 1890..... 54,930 00
Primes totales.........$286,042 43
A ajouter, intérêts et profits et pertes..... 28,197 65
Revenus.........$310,240 08
A déduire, pertes payées:
Sur risques de feu.. $107,158 92
Sur risques de marine..... 1,176 72
Sur risques de rivière..... 1,397 92
Total des pertes payées.....$109,733 56
Retour de primes et annulations..... 25,298 04
Commissions..... 35,370 86
Réassurances..... 23,764 00
Taxes et Licences..... 8,831 41
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage..... 30,645 59
Déboursés.....$233,628 46
$76,611 62
A déduire:
Primes non acquises 52,974 00
Pertes ajustées et non ajustées.... 25,000 00 — 77,974 00
Pertes.....$1,362 38

ACTIF.
Argent en caisse.........$ 22,258 21
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0..... 11,800 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans..... 128,260 00
$80,590 Bons à Primes de la Nlle-Orléans..... 96,832 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0..... 22,250 00
10 Actions Germania Ins'ce Co..... 1,150 00
Primes en voie de recouvrement..... 31,846 86
Prêts sur hypothèques..... 17,720 50
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes..... 4,273 26
Meubles et installations de bureau..... 2,500 00
$[illegible] 22

PASSIF.
Capital.........$300,000 00
Dividendes non réclamés..... 2,338 00
Réservé pour primes non-acquises. 52,974 00
Réservé pour pertes ajustées et non-ajustées..... 25,000 00
$380,312 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1892.
EDGAR GRIMA, Notaire.

ASSURANCES.

Vingt-cinquième Etat Annuel [illegible] Compagnie d'Assurance Germania
De la Nouvelle-Orléans, Lne.
Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1891:

Primes sur incendies.$219,881 66
Primes maritimes..... 1,778 62
Primes de rivières..... 3,353 33
Total des primes...$225,013 91
A ajouter: Primes non expirées de 1890... 44,168 67
Total.........$269,182 58
A ajouter: intérêts, profits et pertes.....$26,804 50
Moins salaires et dépenses générales..... 13,841 71— 12,962 79
Fonds de surplus.........21,490 62
Total.........$303,636 19
Pertes payées—
Sur risques de feu....$61,271 66
Sur risque maritimes 2,381 56
Sur risques de rivières 4,966 33
$68,620 [illegible]
Réassurances..... 37,396 12
Primes remises et commissions..... 58,335 16
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions..... 12,490 17 — [illegible]
Profits bruts.........$[illegible]
Réservé
Pour primes non expirées.........$44,850 20
Pertes d'incendies non payées..... 13,052 64
Dividende 5 0/0 de Juillet 1891..... 10,000 00
Dividende 5 0/0 de Janvier 1892..... 10,000 00
Fonds de surplus, 1891..... 21,490 32—[illegible]

ACTIF
Billets pour primes.........$197 15
Primes en voie de collection..... [illegible]
Prêts sur nantissement..... [illegible]
Prêts sur hypothèques..... 6,487 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à prime..... 90,162 90
Stocks de banques, d'assurances et autres..... 34,631 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co..... 5,000 00
Propriétés foncières..... [illegible]
Meubles de bureau et accessoires..... 4,912 14
Argent comptant et en banque..... 29,396 82
$[illegible]

PASSIF.
Capital actions.........$200,000 00
Fonds de surplus..... 21,490 32
Réserve pour primes non expirées. 44,850 20
Réserve pour pertes non payées sur incendie..... 13,052 64
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er janvier 1892..... 10,000 00
$289,393 66

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 18me jour de janvier 1892.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a déclaré un second dividende semestriel de CINQ (5) POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1891, payable sur demande.

DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER, J. J. WECKERLING, J. HASSINGER, L. GRUNEWALD, FRANK VATTER, J. B. MERILH, J. J. LANGLES, P. W. DIELMANN, J. B. MEYERS, A. G. RICKS, GEO LINDNER, JOHN G. MOLL, D. BERNHARDT, M. VONDERBANK, EMIL WEBER, A. THIEMEN.
17 janv—30t

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY

OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)
Bureau: No 49 rue du Camp.

SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie.....$ 79,680 71
Ajouté: primes non acquises pour 1890..... 20,006 67
$ 99,687 38
A déduire:
Pertes par les incendies.....$[illegible]
Réassurances..... [illegible]
Primes remboursées..... 6,240 [illegible]
Commission et courtage..... 8,396 62
Dépenses, générales, moins escompte et intérêt..... 15,865 24 — $ 52,506 71
$47,180 67
Réservé pour pertes non ajustées..... 6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890..... 19,915 30
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année..... 14,953 36
Au fonds de réserve..... [illegible]
$ 47,180 67

ACTIF.
Billets d'actions pour capital.....$ 1,331 15
Prêts sur dépôt de titres (collatérals) et hypothèques..... 175,601 62
Billets à recevoir..... [illegible]
Propriétés foncières..... 12,000 00
Argent en banque et comptant..... 41,335 71
Primes en cours de collection..... [illegible]
Meubles de bureau et accessoires..... 5,191 38
$282,458 01

PASSIF.
Capital-actions.......$150,000 00
Réservé pour pertes non échues..... 6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890..... 19,915 30
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus..... 107,532 71
$282,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment par devant moi, 21e jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.
I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.
H. H. Bierhorst, A. H. Isaacson, Peter Blaise, I. N. Marks, P. Doerr, A. M. Seward, H. Ellermann, Jacob Sobaon, Jno. Everett, J. H. Schiermann, P. Ragan, Otto Thoman, John Fitzpatrick, George Ratsmer, C. Taylor Gauche.
25janv—4 dim

[illegible] Proclamation [illegible]

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU QUE LE 14me JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIERE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.
SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.
TROISIEME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.
QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classes, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les actes de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m. contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements exposés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 15me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.
Pour le Gouverneur: GEO. SPENCER, Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en cuir.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires [illegible] pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs malles des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être disposée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et d'en nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes [illegible] dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, [illegible]

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

THE NEW ORLEANS BEE,

(*L'Abeille de la Nouvelle Orléans*).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms;
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 3 novembre 1892.

COMPTES RENDUS DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Jusqu'ici cette semaine......$5,499,392 00 [illegible]
Même temps semaine dernière. 4,981,781 00 [illegible]

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80 à [illegible]; 20-francs, $3 80 à [illegible]; doublons espagnols, $15 40 à 15 60; [illegible]

MARCHE MONETAIRE.
Nouvelle-Orléans—La demande continue bonne, le montant considérable et les taux stables. [illegible]
Papier hypothécaire.....
New-York—Taux de l'argent 5. Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3; consols 96 ⅝ pour l'argent, [illegible] pour l'acompte; U. S. 4's —. Paris—Rentes—99 00.
Argent en lingots (par oz fin) — Londres 39⅞; New York 84¾ à 85⅜; Nlle-Orléans 85.

CHANGE.
REICHSMARKS—94½.
Le STERLING est inactif.
Commercial (60 jours)..... 481 @481⅝
Traites de banques (60 jours)..... 483½
Les FRANCS sont inactifs.
Francs de commerce (60 jours)....5.23⅛
Traites de banques (60 jours).....5.18¾
Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est inactif.
Traites de commerce $1 00 d'escompte.
Traites de banques pair.
Traites de banques pour collection $1 00 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Avant de 11 A. M.
10 actions du Citizens' Bank..... 75½
10 actions Citizens' Bank..... 75¾
10 actions Citizens' Bank..... 75½
1 000 Ext. Greenman Bonds..... 103⅛
40 actions Orleans R R..... 63
25 actions du St Charles St RR Co..... 96
30 actions du St-Charles St. RR. Co..... 95⅞
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.
10 actions N. O. City RR Co..... 141
Appel de 2 P. M.
12½ actions du Carrollton RR. Co..... 134
13 actions du Carrollton RR. Co..... 134
$000 Bons à prime..... 162¼

ACTIONS ET BONS.
Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	124	128½
Bank of Commerce	10	15	16
Canal & Banking Co.	100	159	163½
Citizens'	100	75½	77½
Germania National	100	....	230
Germania Savings	100	....	....
Hibernia National	100	202	215
Louisiana National	100	176	180
Metropolitan	100	....	104
Mutual National	100	....	....
N. O. National	100	....	....
People's	50	....	....
State National	100	....	....
Union National	100	104	105½
Whitney National	100	250	....
Southern National	100	104½	106
Traders'	100	....	....
N. O. Co-operative B'k'g As..		18½	19½
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins.	100	40	60
Firemen's	50	....	104
Germania Ins. Co.	100	95	....
Hibernia Ins.	100	....	....
Home Ins.	100	....	87½
Lafayette	50	....	75
Merchants Mutual	100	35	....
Mechanics' and Traders	100	....	104
New Orleans Ins. Ass.	20	....	25
Sun Mutual Ins.	100	....	....
Southern Ins. Co.	100	....	96½
Teutonia	100	115½	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	Ex.100	132½	134½
Crescent City	100	103½	105½
Canal and Claiborne	40	5	....
New Orleans City	100	129½	141½
Orleans	50	63	....
St-Charles Street	50	96	96
Privilege on Carrollton RR.		....	....
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	42	46
Imp. Bonded Warehouse		....	....
Jefferson City Gas Light Co.	100	70	77
Consumers' Ice Co.		....	100
Louisiana Ice Man. Co.	50	....	....
Metairie Cem'y Ass.	100	....	....
N. O. Gas Light Co.	100	98½	99½
N. O. Waterworks Co.	100	93	95
N. O. Brewing Ass.	100	102½	105
N. O. Cold Storage Co.	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
Sugar Shed Co.	50	26	31
Louisiana Electric Light Co.	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co.	100	....	....
St. Martin's Oil Works		....	....
S'dard F'tise En.Co.of Chicago	10	1½	1¾
Jockey Club	100	....	....
Comb. T. Stand		....	....
M. L. & B. As.		....	....
Edison Elec. Illumin'g. Co.		....	....
Takamine Ferment Co.		....	....
Rosetta Gravel	100	....	....
Varia. Theatre		....	....
Graham P. S. Co.	10	....	....
Cherokee Iron Man'f'g Co.		....	....
Jackson Brewery		....	....
	Mort. Bd.		
C. C. Furniture Co.		....	....
Independent Oil Works		....	....
Pelican Insurance		....	....
Jackson Coal & Coke Co.		....	....
Louisiana Furniture Co.		....	....
Southern Athletic Club		....	....
Young Men's Ath. Club		....	....
N. O. & North Eastern RR		....	....
Independ. Cotton Oil Bonds		....	....
Amer. Cott. Oil Deb.		....	....
Washington Artillery bonds		....	....
Algiers Brew. Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0)		....	....
Bons d'Etat.			
Louisiane 4's		94½	96
Alabama 4's		....	....
Bons de ville.			
Premiums		162¼	163
Premium drawn number		....	....
Privilege on Premiums		....	....
City 4's		101½	....
Consolidated 6's, Greenman		....	....
Extended 6's, Consol		101½	103½
Extended 6's, Consol. Greenman		105	105½
Extended 6's		....	....
Extended 6's, R. R.		....	....
Extended 6's, Waterworks		....	....
Extended 6's, Park		....	....
City 5 per cent certificates		....	....
Consolidated coupons		....	....
City 5's		104½	105
City 7's, old		....	....
City 7's, new		107	....
City 7's, gold		....	....
Houston Funding		....	....
Houston Rdg. Coup.		....	....
Bons divers.			
United States 4's		....	....
Canal and Claib. St. R. R. mort.		....	....
O. St. L. & N. O. R. R. Co.		....	....
Jackson R. R. 2d mort. comp.		....	....
Jackson R. R. 2d mort. debt.		....	....
Cotton Exchange Stock		....	....
Board of Trade Stock		....	....
Produce Exchange Stock		....	....
Mech., Dealers and Lumb. Ex.		....	....
Sugar Exchange		....	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's		126	....
Morgan's L. and T. R. R. 6's		....	....
New Orleans Gas bonds		....	....
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort.		....	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort.		....	....
St-Charles Hotel Co. mort.		....	....
Crescent City RR. 1st.		....	....
Crescent City RR. new		....	....
N. O. City Railroad Co. mort.		124	....
St-Charles St. RR. Co. mort.		....	....
Carrollton RR. Co. mort.		....	....
Carrollton RR. Co. mort. (1892)		....	....
Carrollton RR. Co. mort. (1896)		....	....
N. O. Waterworks Co. 1st mort.		....	....
N. O. Brewing Association bonds		106	107
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort.		....	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort.		....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort.		....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort.		....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort.		....	....
Cherokee mort. Bons		....	....
Elyton Land Company bonds		....	....
Edison Bonds		....	....
Levee S. Cotton Press mort.		....	....
Cotton Exchange 1st mort.		....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1884		....	....
State Warrants, ordinary, 1885		....	....
State Warrants, ordinary, 1886		....	....
State Warrants, ordinary, 1887		....	....
State Warrants, ordinary, 1888		....	....
Police certificates		....	....
School certificates		....	....
City scrip, old		....	....
City scrip, new		....	....
Jen. int. cert. on State consols		....	....
Certificats émis en vertu de l'acte 96 de 1890		....	....
Unpaid State coupons No 12		8½	10
Unpaid State coup. prior to No 12		12	....
State school warrants		....	....

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.
MARCHE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. SUR PLACE.
Le coton [illegible]
Les cotes établies sont de ⅛ à ⅟₁₆ plus bas que les cotes.

	Aujourd'hui	Hier
Bas Ordinary	5⅝ nom	5 11/16 nom
Ordinary	6 3/16	6¼
Good Ordinary	6⅝	6 11/16
Low Middling	7⅛	7 3/16
Middling	7⅝	7 11/16
Good Middling	7¾	7 13/16
Middling Fair	8⅛	8 3/16
Fair	9 1/16 nom	9⅛ nom

FUTURS. Fermes. Janvier 7.34 à 7.35, [illegible] novembre 7.28 à 7.34, décembre 7.24 à 7.28. Les ventes comprennent 79,400 balles.

MARCHES DIVERS.
Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 7 13/16, à Charleston à 7⅛ à 7 11/16, à Wilmington 7⅝, à Norfolk 7⅝; à Baltimore 8¼; à Boston 8 5/16; à Philadelphie 8⅛; à Memphis 7 11/16, à Augusta à 7 11/16.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.
Stable. Coton: Middling Gulf 8⅛.

FUTURS. Stables. Janvier 8,31 à 8,32, février 8,42 à —; mars 8,54 à 8,55, avril 8,64 à 8,65; mai 8,74 à 8,75; juin 8,84 à 8,85; juillet 8,94 à 8,95; août 9,01 à 9,05; septembre — à —; octobre — à —; novembre 8,01 à 8,03, décembre 8,19 à 8,20.

MOUVEMENT DU COTON.
REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 545,236 balles, même temps l'année dernière, [illegible] balles; à tous les ports des Etats-Unis 1,600,[illegible] balles; même temps l'année dernière, 2,384,451 balles.
EXPORTATIONS A L'ETRANGER.—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 194,902 balles; même temps l'année dernière, 329,240 balles, de tous les ports des Etats-Unis, [illegible] balles, même temps l'année dernière, 1,160,701 balles.
STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 112,968 balles; même temps l'année dernière, 301,747 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 932,290 balles, même temps, l'année dernière, 1,146,290 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.
Inactif. Coton—4 7/16 pour le Middling Américain.
FUTURS. Stables.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.
Calme et stable. Coton— 57 fr. pour l'Ordinaire (sur place), 54½ fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 51½ fr. pour le Bas (sur place).
FUTURS. Faciles.

SUCRE ET MELASSE.
Jobbing ½ à ¼c plus élevé par livre pour le sucre, et 3 à 5c plus élevé par gallon, pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE—Nominal. Choice —@—; Strictly prime —@—; Prime —@—; Fully Fair —@—; Good fair 3 11/16@3¾; Fair 3 11/16@3¾; Good prime —@—; Good common —@—; Common —@—; Inferior —@—.

CENTRIFUGAL—Stable. Plantation granulated —@4 7/16; Off granulated 4 5/16@—; Choice white 4 3/16@—; Off white [illegible]; Grey off white [illegible]; Fancy yellow [illegible]; Choice yellow [illegible]; Prime yellow [illegible]; Off yellow [illegible]; Seconds [illegible]; Refining Grades —.

MELASSE—OPEN KETTLE—Faible. [illegible]
CENTRIFUGAL— [illegible]
SIROP NOUVEAU—24 à 30.

RIZ. (Au Board of Trade).
RIZ ECALE—Stable. [illegible]
RIZ BRUT—Calme et stable. [illegible]
RIZ POLI—$13 00 à 16 00.
SON—$[illegible] à [illegible].

FARINES. A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse: [illegible]
FARINE—A peine stable. Patente $4 00 à 4 65; extra fancy $3 60 à 3 65; fancy nominal le baril.
FARINE DE MAIS—$2 45 à 2 50.

HORS DE LA BOURSE.
FARINE SUR ORDRE—[illegible]
FARINE DE MAIS—$2 50 à 2 60.
CREAM MEAL—Choice $3 10 à 3 15.
GRITS—$3 10 à 3 15.
HOMINY—$3 25 à — le baril.
FARINE DE SEIGLE—$5 00.
OAT MEAL—$6 00 à — le baril.

GRAINS ET FOURRAGES. A LA BOURSE.
MAIS—On cote 52 à 53 pour le blanc, 52 à 53 pour le mêlé et — à 56 pour le jaune.
AVOINE—No 2 de l'Ouest — à 39; No 1 40 à 41; Red Rust Proof Oats 34 à 37.
SON—77½ à 82½.
FOIN—Prime $11 50 à 14 50; Choice $14 à 16 00; fancy $16 50 à 17 00.

HORS DE LA BOURSE.
Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 3c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS. A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
NOUVEAU MESS PORK—$13 50 à —.
VIEUX MESS PORK— — à —.
VIANDES SALEES SECHES—[illegible]
BACON—[illegible]
GRAISSE—En tierçons, raffiné, 8 à —; prime steam 9⅛ à —.
JAMBON—11¼ à 12.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros. Les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ¼c. pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.
PRODUITS DIVERS—[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.
(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands détaillants [illegible].)
POMMES DE TERRE —[illegible]
PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 50 à 1 75.
YAMS—$2 50.
OIGNONS—De la Louisiane $2 50 à 2 75; de l'Ouest $2 50 à 2 75 le baril.
AIL—Italien 50 à 75c. par mancroe double.
TOMATES—De St-Louis 75c. à $1 00.
CHOUX—Choix par crate $2 75 à 3 00.
CHOUCROUTE—De St Louis $6 00 à 7 00.
HARICOTS—[illegible]
VOLAILLES—[illegible]
OEUFS—Ceux de l'Ouest 17 à 17½c. ceux de la Louisiane 17 à 18½.
SUIF—4½c. la livre pour celui de la ville, de celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 21c. la livre.
LAINE—[illegible]
PEAUX AUX ABATTOIRS—[illegible]
PEAUX DE LA CAMPAGNE—[illegible]
PELLETERIE—[illegible]
PEAUX—[illegible]
MOUSSE—[illegible]
CORNES—Cornes de boeufs, prime, — à de pièce; cornes de vaches — à 1c.

FRUITS ET NOIX.
[illegible]

MARCHANDISES DIVERSES.
NAVAL STORES—[illegible]
TONNELLERIE—[illegible]

CHARBON.
PITTSBURG—[illegible]
ALABAMA—Par baril Coronas 50c. [illegible]

VINS ET LIQUEURS.
[illegible]

MATERIAUX de CONSTRUCTION
Yard Spot Quotations.
Yellow pine, rough, per 1,000 feet— Timber No 1, 10c per linear ft.
[illegible]

QUINCAILLERIE.
[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.
Boeufs — Gras, par livre, gross.......... 2¼ @ 2¾
Common to fair.......... 2 @ 2¼
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre.......... 1¾ @ 2
Bons qualité, par tête......$10 00 @14 00
Vaches communes et vieilles 7 00 @ 9 00
Veaux—1re qualité, par tête.. 6 00 @ 8 00
Bons qualité.......... 3 00 @ 5 00
Yearlings—1e qualité, par tête 8 00 @10 00
Bons qualité.......... 6 00 @ 8 00
Porc—Good fat Western, par livre gross.......... 5 @ 5½
Fair Qualité.......... 4½ @ 5
Moutons—Choice, par tête.... 2 00 @ 2 50
Fair, par tête.......... 1 60 @ 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête.......... 30 00 @40 00
Bons qualité, par tête.......... 20 00 @30 00

CHEVAUX ET MULETS.
Chevaux communs..........$ 80@125
Bons chevaux de trait.......... 125@150
Chevaux de selle et de voiture.......... 250@400
Mulets pour habitations sucrières.......... 160@180
Mulets, qualité moyenne.......... 150@160
Mulets pour coton.......... 140@160
Mulets communs.......... 75@110
Bons mulets de ville.......... 225@250

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie à Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Magazine.
8 Carondelet et Hurstbone.
9 Prytanie et Nouveau.
12 Magnolia et Washington.
13 Suzanne et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. & L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Peniston.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Peniston.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Collisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Douzième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 9ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 12, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prieur de Parish.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Royale et Dauphine.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. —No 37,072—Division C—Otto Adam P. Stoll vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Otto Adam Philip Stoll soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. T. Ducros, Ecr., notaire, en son bureau No 128 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 28me jour de novembre 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le pétitionnaire et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que E. H. McCaleb, Jr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 octobre 1892.
Signé: FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent sur congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. HAWKIN, Député-Greffier.
26 oct—4f en 28 nov

Mlle M. MARTINET,

—SUCCESSEUR DE—

Mme GOILARD,

ROBES ET CONFECTIONS,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle qu'elle est maintenant

90.........RUE BOURBON.........90

Mlle M. MARTINET a dans ses ateliers les premières modistes pour la confection, et elle ne s'épargnera aucun effort pour satisfaire les dames qui ont bien voulu lui accorder leur patronage jusqu'à présent.
2 oct—1m. dim et jeu

Mme GODIN-MARTINET

Précédemment 17 Bourbon,

ROBES ET CONFECTIONS,

44 BOURBON

A ouvert ses salons et invite les dames à y venir voir toutes les jolies nouveautés qu'elle a rapportées de Paris.
Mme Godin-Martinet sera à même de contenter les élégantes et se charge de faire tous genres de toilette.
Spécialité [illegible] costumes-tailleurs et de confection.
2 oct—3 dim

FEUILLETON.

No 23. Commencé le 28 septembre.

LA MARCHANDE —DES— QUATRE SAISONS.

—PAR—
M. MORPHY.

DEUXIEME PARTIE.
LA DUCHESSE DE VALREOR

XII

LA DEMANDE EN MARIAGE.

[illegible] te contraindre,—[illegible] ...re.—Rien de plus [illegible] confusion. De ce côté, [illegible]re", le plus longtemps possi[illegible] reste, ne néglige aucun dé[illegible] à son importance, je te le ré[illegible] Il s'agit d'être duchesse de Val[illegible] ou rien!
—[illegible]ai duchesse!—répondit résolu[illegible] en jetant un dernier coup [illegible] miroir.—Dois-je te suivre?
—[illegible] reste dans ce salon jusqu'à ce [illegible] me te prendre.... Il faut te [illegible]rer, vois-tu, et soigner ton en[illegible] bonne actrice.... La vie est un [illegible]e comme un autre.
[illegible] elle ajouta, en s'en allant, du ton [illegible] général au moment de livrer ba[illegible]
—Le jour est encore trop cru, ma [illegible], et tu es "apprêtée," ne m'oublie [illegible]! Tiens-toi toujours à distance! [illegible] ? c'est entendu: les yeux de bas en haut, très grands ouverts.... Tu n'oublieras pas? Ça donne le regard profond! Ne te fatigue pas.... sois une vraie charmeuse!....

Et jetait un rapide coup d'œil sur sa propre mise, sacrifiée à dessein pour servir de repoussoir à celle de Maria, Mme de Lorme descendit au salon où elle trouva le duc s'entretenant avec son mari.

Après les politesses d'usage, elle se mit à parler de choses et d'autres, courses, bals et spectacles, évitant dès l'abord d'en venir au sujet principal......

—Ma fille nous est revenue pour quelques jours,—dit-elle enfin du ton le plus naturel.—J'oubliais de vous le dire! Mon Dieu! suis-je donc distraite!

—Ah! mademoiselle Maria est de retour!—fit vivement M. de Valréor.—Pourrai-je lui présenter mes respectueux hommages?

—Mais c'est une enfant, mon cher cousin, une vraie petite cousine! N'allez pas au moins la traiter en grande demoiselle, vous l'effrayeriez. C'est la simplicité même, ma fille!...... Je dois vous en prévenir!

—Oh! mon Dieu, oui,—approuva Boucart jouant son rôle d'écho. Ça ne fera pas une femme à grand tra-la-la.... Pas ça de fierté!

Et avec sa vulgarité habituelle, il fit claquer son ongle entre ses dents.... exaspérant son épouse par son manque absolu de "comme il faut." Elle s'empressa de changer le tour de l'entretien.

Une heure s'écoula encore; le duc commençait à éprouver ce vague malaise que donne l'impatience contenue. Mais craignant d'être indiscret, il n'osait cependant renouveler sa demande de présentation et laissait tomber la conversation, rêveur....

—Et Maria que nous avons oubliée!—s'écria subitement Mme de Lorme.—Mais aussi pourquoi ne vient-elle pas au salon? Je suis persuadée qu'elle a peur!

—Eh bien!—fit le duc,—je vais me sauver au plus vite, si je suis assez malheureux pour lui inspirer un tel sentiment!

—Allons donc, je vais chercher la gamine,—dit l'adroite comédienne en se levant.—Je vous demande d'être indulgent par exemple! Elle a beaucoup souffert en voyage. Et sa pauvre tante.... qu'elle aime tant.... si malade, si malade!.... vous comprenez?......

M. de Valréor se confondit en protestations tandis que Boucart s'endormait en grognant et que la future belle-mère allait chercher sa fille....

Le duc s'attendait à voir apparaître Maria avec des yeux rouges et les vêtements couverts de poussière, en vraie voyageuse désespérée.

Quelle ne fut pas sa surprise en apercevant une gracieuse jeune fille qui semblait une princesse des *Mille et une nuits*.... une femme idéale, comme jamais il n'avait osé en rêver....!

Mais c'était un trésor que lui avait découvert l'avare Ristein!

Il salua avec une admiration enthousiaste non dissimulée qui enchanta l'orgueilleuse Maria.

—Eh bien, tu n'embrasses pas ton cousin?—demanda Mme de Lorme à sa fille qui feignait d'être tout interdite.... —Monsieur de Valréor, je vous en prie....

Le duc profita de la permission.... s'approcha de celle qui allait devenir sa fiancée.... et ils s'embrassèrent à ravir.

—Ils sont charmants!—dit Mme de Lorme à son mari de façon à être entendue des jeunes gens.

—Oh! pour ça, tout à fait,—acquiesça le gros homme, se réveillant.—Ils sont assortis!

M. de Valréor restait sans voix.... Il était tout yeux.... pour contempler cette merveille.

Quelle admirable et angélique créature!—pensait-il.—Que de grâce et de naïveté!

Il était conquis, subjugué, fasciné!

Ah! il le sentait, c'était vraiment un mariage d'amour qu'il allait faire! Il n'aurait pas à mentir en le proclamant bien haut partout......

—Trouvez-vous la photographie de votre cousine ressemblante?—demanda négligemment Mme de Lorme certaine de la réponse.—Un peu flattée, notre petite, n'est-ce pas?

—Oh! pouvez-vous dire cela!—se récria le duc avec énergie.—Mais ce portrait est une atteinte, presque une offense à la beauté de mademoiselle.... pardon, de ma charmante cousine. C'est à poursuivre le photographe en dommages-intérêts pour diffamation,.... Oui! il a commis un crime de lèse beauté! Je me refuse même à croire que le soleil ait été son complice!

—Il est de fait—dit Boucart—que le machin a été fait à la lumière électrique. Et puis Maria fait tous les jours des progrès étonnants comme *chic*!

—Ah! si vous l'aviez vue avant la maladie de sa tante,—interrompit douloureusement Mme de Lorme.—Elle n'est plus reconnaissable!

Et elle se détourna pour dissimuler des larmes........ absentes.

—Quel dévouement, mademoiselle!—reprit le duc ému.—Vous vous sacrifiez ainsi pour votre parente?

—Elle a été si bonne pour nous!—avoua ingénument Maria, rougissant un peu de son mensonge.—C'est même bien mal à moi de l'avoir quittée...... et si maman ne m'avait pas obligée à revenir.

—Et quoi, vous le regrettez?—lui reprocha doucement M. de Valréor;—c'est mal, ma cousine!

Maria esquissa un sourire confus qui éclaira délicieusement sa physionomie virginale.

Elle pencha le front avec modestie pour regarder le duc comme le lui avait conseillé sa mère.... les yeux de bas en haut!

Il se sentit très impressionné et remué jusqu'au fond de l'âme; son esprit en devint moins pétillant....

M. Gontran de Valréor était bel et bien amoureux!....

Aussi, ce soir-là, en prenant congé de sa nouvelle famille, il s'en voulait de sa gaucherie.

Quand il embrassa une dernière fois sa "cousine", c'était lui qui tremblait....

La jeune femme accompagna d'un long regard chargé de langueur la gracieuse révérence qu'elle lui adressa du haut du perron.... et le duc partit avec l'obsession de ces grands et doux yeux de velours voilés de tendre passion ....qui chatoyaient maintenant devant les siens comme deux diamants noirs, d'une profondeur et d'un éclat surnaturels!....

Maria n'avait pas eu l'occasion de lancer pour cette fois ses "rires perlés" mais tout avait admirablement marché néanmoins, et sa mère s'écria:

—Ça y est; nous le tenons!.... Il est à nous, corps et âme!....

—Oh! il en "pince" sérieusement, le monsieur!—approuva encore Boucart.

Il était plongé dans l'admiration, lui aussi!.... Il ne reconnaissait plus sa fille et c'était même avec un certain respect craintif qu'il lui adressait la parole!

Heureusement, il ne devait jamais connaître le revers de la médaille, c'est-à-dire les prix du grand couturier de Paris....

Quant aux secrets mignons de la toilette d'une jolie Parisienne, c'était un mystère pour lui!.... Comme on dit, il prenait tout, bon jeu, bon argent!

Il se laissait éblouir de confiance et sans arrière-pensée, d'autant plus excusable, du reste, que le duc de Valréor, quoique sceptique et blasé, s'était laissé prendre le premier, incapable de se douter qu'on tr chait avec lui!....

Il revint le lendemain...... Maria était cette fois en grande toilette de ville.... et elle s'apprêtait à sortir, déclara sa mère.

Elle était encore plus ravissante que la veille!

C'était à damner un saint.... et le duc n'était qu'un grand pécheur.... Il succomba tout à fait et se prit à adorer la jeune femme avec passion!

Il ne pouvait plus vivre sans elle!....

On l'invita à déjeuner pour le jour suivant et, toujours par un hasard extraordinaire, il surprit la timide Maria dans le salon, en peignoir blanc, gaze et dentelle, une toilette de fée!......

Elle voulut s'enfuir à son approche, mais il la retint en suppliant et, pour la première fois, il s'aventura à lui parler de son amour avec tout l'emportement de la sincérité....

Et Mme de Lorme, aux agnets naturellement, survint juste à temps pour contempler le duc donnant un ardent baiser à sa fille, qui, troublée, alanguie, n'avait plus la force de résister à cette flamme brûlante!

—Que signifie ceci?—s'écria-t-elle courroucée.—Oh! mon Dieu!

Maria se jeta dans les bras de sa mère, en pleurant, et le duc, tout ému, s'empressa en argument de la violence de son amour....

En homme d'honneur, il ne crut pas devoir différer plus longtemps sa demande en mariage:

—Madame de Lorme,—fit-il avec chaleur,—laissez-moi vous avouer que j'aspire à la main de ma cousine....

—Oh! cette pauvre enfant!—sanglota Mme de Lorme,—se marier.... elle!.... si jeune....

Boucart arriva à son tour et fut mis au courant de ce qui venait de se passer.... Il récita maladroitement la leçon que sa femme lui avait apprise et même "serinée" à l'avance:

—Moi,—déclara-t-il gravement,—je ne connais qu'une chose: quand on se marie c'est.... c'est pour longtemps!.... Non, c'est quand on est mort que c'est pour longtemps. Mais ça ne fait rien!.... J'entends que si l'on se marie, c'est chacun pour son compte, généralement; et voilà pourquoi le choix de ma fille sera aussi le mien, s'il est honorable! Mais pour la violenter, jamais! N'y comptez pas!

—Je suis donc obligée d'approuver M. de Lorme,—fit l'épouse soumise en soupirant.—A toi de parler à ton tour, Maria.... Nous te laissons pleine liberté.

—Ma cousine,—supplia le duc mettant un galant chevalier un genou à terre devant sa belle,—j'attends votre arrêt comme une grâce! Je vous aime!

Maria rougit, se troubla complètement et voulut s'échapper.

—Non, il faut rester et répondre, Maria!—lui dit sa mère, continuant de jouer la comédie.—Vous ne vous êtes point sauvé tout à l'heure quand......

—Quand monsieur t'embrassait à pleine bouche comme du bon pain,—lâcha Boucart.

—Mais laisse donc la parole à Maria!—interrompit sa femme, consternée de cette trivialité.

Et elle le pinça jusqu'au sang pour le faire taire.

—Mademoiselle,—insista le duc,—daignez donc répondre mon audace en acceptant de porter mon nom et un titre que je mets à vos pieds....

—[illegible]—Mme de Lorme [illegible]

son visage confus dans le sein de sa mère.

—Allons! embrassez-vous devant nous, cette fois, grands enfants,—fit l'indulgente dame en portant son mouchoir à ses yeux.—Oh! mon Dieu, mon Dieu....

—Ma foi, ça devait arriver un jour ou l'autre,—termina philosophiquement Boucart.—On ne peut pas rester jeune fille toute sa vie.... C'est égal, tu m'as joliment pincé, hébelle!

Le duc de Valréor et Maria échangèrent alors un bonheur partagé le baiser des fiançailles.......

Le gentilhomme se sentait rajeunir et il ne regrettait plus rien!....

Son amour le vengerait de l'usurier Ristein. Il serait heureux, malgré lui, quand même!...... Ce serait sa part dans ce mariage, dans cette affaire qui allait le sauver du déshonneur....

Maria sortit enfin du salon, suivie de près par Mme de Lorme, qui éprouvait le besoin de rire, de danser, de chanter et de faire mille folies.

—Tu triomphes,—dit-elle à sa fille.—Hein! déjà!.... Et tu n'as pas encore mis tes plus belles toilettes!.... Oh! il faut l'achever.

—Achevons donc! achevons!—répétèrent en chœur les deux actrices rentrées dans la coulisse......

Ce matin-là, Maria se para d'une robe que le grand couturier appelait un "ensorcellement".

C'était du superflu.... le duc demandait grâce à genoux!....

XIII

AUSSI BELLE QUE BONNE!

On ne sortait plus des invitations. A son tour M. de Valréor invita [illegible]

—C'est [illegible]

Oh! le résultat est aussi sûr que vous me voyez-là, croyez-moi!

—N'importe! Pas accéléré, en avant marche! Voilà comme je comprends les affaires!

—Et mes *loups*?—demanda le duc en souriant.—Allez-vous les empêcher de hurler, à présent?

—Ah! vos dettes? Elles seront de mes nouvelles aujourd'hui...... et demain ce sera fini. Mais j'ai une chose très importante à vous dire.

—Diantre, je ne suis plus aussi rassuré! Dites tout de même!

—Oh! cela ne vous concerne presque pas. Votre futur beau père a fait plusieurs faillites autrefois et n'est pas réhabilité. Rien de plus.

—Et alors donc!—s'écria M. de Valréor interloqué.—En voilà une jolie situation! Que puis-je y faire?

—Beaucoup! Vous exigerez comme condition sine qua non de votre alliance que le bonhomme paie ses dettes comme vous paierez les vôtres! Il est indispensable de l'y contraindre, le couteau sur la gorge, je vous en avertis!

—C'est une vilaine affaire cela! Et d'où vous vient cet excès de probité, maître Ristein?

—Vous voulez le savoir? Eh bien! je suis un de ses créanciers, ni plus ni moins!

—Soit! mais alors.... le reste ne vous intéresse pas?

—Pardon!.... le reste, comme vous dites, je l'ai racheté ces jours-ci!

—A vil prix, naturellement.... Quel homme!.... quel juif!

—C'est mon rôle.... Je compte revendre au pair, si je puis!

—Et la somme est importante, seigneur Ristein?

—Non, je tiendrai Boucart en ami.... je lui laisserai un peu sur ses bons milliers comptant.... s'il y pense!

—Peste! à ce train-là, mon mariage ne [illegible]

—[illegible]

A propos, en voulez-vous? Ma caisse vous est rouverte toute grande.... A moitié!......

—Alors, j'en profite bien vite. Remettez-moi une trentaine de mille francs. J'ai l'intention de donner aux miens et à mes futurs beaux-parents une fête digne de l'ancien temps.

—Trente mille francs! c'est deux fois trop. En voilà quinze mille. Cela vous durera aussi longtemps, allez!

—Erreur,—fit le duc empochant la somme;—je deviens un homme d'ordre.... et désormais je laisse les folies aux fous!

—Ce qui signifie que vous vous en réservez votre bonne part!—dit l'usurier ironiquement.

M. de Valréor le remercia d'une inclinaison de tête narquoise, et se croisant les bras devant son banquier.... à cinquante pour cent, il s'exclama:

—Et si je vous jouais un bon tour après-demain! Qu'en diriez-vous?

—Cela m'étonnerait de vous,—fit tranquillement Ristein.—Voyons cependant quel serait ce bon tour?

—Quand vous aurez payé tout ce que je dois, si je vous laissais en plan, comme on dit, avec vos créances Boucart et les miennes pour seule consolation?

—Sans vous marier, n'est-ce pas?

—Parfaitement.

—Ça ne serait pas trop mal, en effet! Mais je ne crains pas ça!

—Et pourquoi?

—Parce que vous n'êtes pas de force! Vous n'entendez rien aux affaires!

—Ah! du coup! je vous serre la main,—fit le gentilhomme éclatant de rire.—Vous voler, ça serait donc une affaire?

—Pour vous, bien sûr!

Et sur cette franche répartie de son usurier ordinaire, M. de Valréor le quitta, en lui promettant d'obéir à ses dernières ordres.

Le lendemain, le duc reçut sa nouvelle famille et Maria lui parut sublime! Elle n'avait pourtant pas épuisé la gamme savante de ses toilettes à sensation!

Elle [illegible]

A continuer.